

SAVOIR AGIR EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident majeur, la sirène municipale et celle de l'établissement émettent l'alerte avec ce signal. Décret n°2005-1269 du 12 octobre 2005, arrêté ministériel du 23 mars 2007.

DÉBUT DE SIGNAL D'ALERTE (durée 3 minutes et 10 secondes)



FIN DE SIGNAL D'ALERTE



LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE



ENFERMEZ-VOUS



- Si vous êtes dehors, entrez dans le bâtiment le plus proche avec un mouchoir sur la bouche et sur le nez.
- Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous et réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche. Ne tentez pas de vous enfuir, vous seriez plus exposé au danger et vous gêneriez la circulation des véhicules de secours.
- Si vous êtes à l'intérieur, chez vous, à votre travail ou dans un lieu public (école, magasin, poste, etc.) enfermez-vous où vous êtes. Sachez surtout que l'important est de se protéger dès les premières secondes de l'alerte : plus vous perdez de temps et plus vous vous exposez inutilement au danger. Alors ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école ; ils sont protégés et les enseignants s'en chargent.



FERMEZ PORTES ET FENÊTRES



- Ne fermez les volets que s'ils peuvent être manoeuvrés de l'intérieur.
- Tirez les rideaux.
- Calfeutrez soigneusement toutes les ouvertures, les pourtours des portes et des fenêtres.
- Obturez les aérations et les cheminées.
- Arrêtez les ventilations.
- Réduisez le chauffage.
- Évitez toute flamme ou étincelle.
- Évitez d'allumer ou d'éteindre inutilement la lumière ou tout appareil électrique ménager.
- Ne fumez pas.



ÉCOUTEZ FRANCE INFO 105.7 MHZ



- Des précisions y seront apportées sur la nature du danger et sur l'évolution de la situation.
- Pendant l'alerte, les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours.
- Ne téléphonez pas à l'usine ni aux services publics : **tous les renseignements vous seront fournis par la radio.**

**POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE,
MERCİ DE VOUS ADRESSER À :**

• **Triadis Services**

49 avenue des Grenots
91150 Etampes
Infoppitriadis91@groupe-seche.com

• **La Préfecture de l'Essonne**

Boulevard de France
91000 Evry
Tél. : 01.69.91.91.91

• **La DRIEAT**

Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement,
de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France
21/23 Rue Miollis, 75015 Paris
Tél. : 01 40 61 80 80

• **La Mairie d'Etampes**

2 place de l'Hôtel de Ville et des Droits de l'Homme
91150 Etampes
Tél. : 01 69 92 68 00

• **La Mairie de Brières les Scellés**

Place de la Mairie
91150 Brières les Scellés
Tél. : 01 64 94 11 08

**INFORMATION DU PUBLIC
SUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS**



**Site d'Etampes - Parc Sudessor
49 Avenue des Grenots - 91150 Etampes**



Plaquette élaborée conformément à l'arrêté interministériel du 10 mars 2006, pris en application de l'article 9 du décret du 13 septembre 2005.

Respecter impérativement ces consignes jusqu'à la fin de l'alerte